

53 - Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

La Ville de Besançon accompagne les clubs sportifs dans l'organisation de différentes manifestations sportives sur le territoire de la commune, mais aussi pour la participation exceptionnelle à des compétitions ou encore l'accompagnement à l'investissement en matériel :

- **Roller Hockey Besançon** **1 200 €**
Acquisition d'une rambarde spécifique
- **Alliance Natation Besançon** **1 000 €**
Acquisition de dispositif mobile de séparation des lignes d'eau

En cas d'accord, la dépense totale, soit **2 200 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004822 CS 20300.

2 - Subventions aux clubs de haut niveau - sports individuels

La Ville de Besançon contractualise chaque année avec les clubs sportifs des Contrats de Développement sportif pour les disciplines individuelles. Le renouvellement de ces contrats fait l'objet de discussion avec les dirigeants sur la base d'un projet sportif, d'animation et financier pour la saison à venir. Il est proposé de signer les contrats avec les clubs suivants :

CLUBS	Rappel subvention 2015/2016	Subvention 2016/2017	Acompte septembre 2016
Amicale Cycliste Bisontine	29 000 €	28 000 €	14 000 €
Alliance Natation Besançon	27 000 €	26 000 €	13 000 €
Balise 25	3 000 €	4 000 €	2 000 €
Besançon BMX	7 000 €	7 000 €	3 500 €
Besançon Ring Athlétique	4 000 €	0 €	0 €
Besançon Triathlon	4 000 €	4 000 €	2 000 €
Besançon Curling Club	8 000 €	5 000 €	2 500 €
Cercle Pugilistique Bisontin	38 000 €	37 000 €	18 500 €
Centre école de parachutisme	5 000 €	5 000 €	2 500 €
Doubs Sud Athlétisme	24 000 €	23 000 €	11 500 €
Franche-Comté Judo	49 000 €	0 €	0 €
La Française	20 000 €	18 000 €	9 000 €
Alliance Judo Dijon Besançon 21/25	0 €	25 000 €	12 500 €
La Saint-Claude	12 000 €	11 500 €	5 750 €
Orientation Team Besançon	8 000 €	6 000 €	3 000 €
TOTAL	238 000 €	199 500 €	99 750 €

En cas d'accord, le montant total de la dépense au titre du programme «sport de haut niveau» de **99 750 €** sera imputé sur la ligne 65.40/6574.004824 CS 20300.

3 - Subventions aux clubs dont des athlètes ont participé aux JO de Rio 2016

Les Jeux Olympiques de Rio viennent de s'achever et ont enregistré la participation de deux athlètes formés et évoluant à Besançon. Il est proposé d'accompagner financièrement les clubs formateurs sans lesquels les athlètes n'auraient pu se qualifier et atteindre ce niveau de performance.

- **Cercle Pugilistique Bisontin** **2 500 €**
Medhi MESSAOUDI -
Participation jusqu'en en 1/8 finale du tournoi lutte gréco-romaine - 59 kg

- **La Française de Besançon** **2 500 €**
Bernardin KINGUE MATAM - 6^{ème} en - 66 kg

En cas d'accord, la dépense totale soit **5 000 €** sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004824 CS 20300.

4 - Subventions aux clubs dans le cadre du programme Sport Amateur

Le montant de la subvention 2016 fait l'objet d'un calcul en fonction des critères proposés par l'Office Municipal des Sports et adoptés par le Conseil Municipal et tenant compte des effectifs (licenciés et compétiteurs) déclarés et validés au 31 mai 2016.

Les subventions dont le montant n'excède pas 75 € ne seront pas versées aux bénéficiaires.

En complément du soutien apporté par les délégations au fonctionnement et aux actions des associations spécialisées dans le domaine du handicap, la Ville entend encourager les initiatives des clubs sportifs bisontins favorisant l'accès à la pratique sportive et l'implication dans les clubs des personnes en situation de handicap.

En collaboration avec l'Office Municipal du Sport, la Délégation au Sport a souhaité réserver une partie de l'enveloppe du programme «sport amateur» à l'attribution de subventions aux clubs bisontins engagés vers ces objectifs. L'OMS a proposé cette année que soient mieux valorisés les licenciés en situation de handicap intégrés dans les clubs sportifs. Ce montant s'ajoute donc au montant calculé pour le sport amateur et détermine le montant de la subvention 2016.

Le tableau ci-après présente le montant de la subvention annuelle et du solde à verser dont le total s'élève à 123 416 €, tenant compte du premier acompte versé suite au Conseil Municipal du 4 avril 2016.

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2015	Licenciés 2016	Subvention 2015	Sport amateur 2016	Sport ensemble 2016	Subvention 2016	Solde à verser
AERO CLUB DE BESANÇON LA VEZE	Aéronautisme	121	104	328	275		275	111
AIGLON SPORTS	Gymnastique							
ALLIANCE GLISSE DE FRANCHE-COMTE	FSCF	76	70	1 711	1 344		1 344	488
AMICALE CLUB BOULISTE	Roller Skate	64	66	553	1 452		1 452	1 175
AMICALE CYCLISTE BISONTINE	Boule Lyonnaise	43	28	753	484		484	107
AMICALE MOTOCYCLISTE DU DOUBS	Cyclisme	162	191	3 517	3 663	270	3 933	2 174
AMIS PLONGEURS	Motocyclisme	54	49	146	129		129	0
ANB			18		47		47	0
ANB	Natation	737	714	10 494	8 710	811	9 521	4 274
AQUA SPORT	Plongée	107	101	371	280		280	94
ARC CLUB	Tir à l'Arc	35	36	528	492		492	228
ASA SEQUANIE	Sport Automobile	171	165	463	436		436	204
ASEB	Roller Skate	162	116	1 795	1 565		1 565	667
ASPTT	Omnisports	0	0	6 267	7 120		7 120	3 986
ASPTT	Athlétisme	203	291	2 828	3 511			
ASPTT	Badminton	154	152	2 756	2 680			
ASPTT	Cyclisme - VTT	31	33	334	372			
ASPTT	Cyclotourisme	14	20	37	52			
ASPTT	Escalade	22	30	59	119			
ASPTT	Volley Ball	14	34	37	169			
ASPTT	Ski	55	57	216	217			
ASQP	Football	61	120	1 962	2 972		2 972	1 991
ATHLETIC CLUB	Athlétisme	41	31	111	108		108	0
ATSCAB	Bowling	138	141	1 648	1 750		1 750	926
BAD IN TOWN	Badminton	68	129	320	811		811	651
BALISE 25	Course d'Orientation	113	128	2 015	1 742	54	1 796	788
BASE BALL CLUB	Base Ball	28	26	699	671		671	321
BESANÇON ASSOCIATION PATINAGE ARTISTIQUE	Patinage Artistique	210	210	1 884	1 880		1 880	938
BESANÇON BISONS	Football américain	158	156	4 822	4 776		4 776	2 365
BESANÇON BOXE ACADEMIE	Boxe Anglaise	76	87	2 111	2 223		2 223	1 167
BESAC COLLECTIF BIKE	VTT	12	0	32	0		0	0
BESANÇON AC FUTSAL	Futsal	20	30	54	79		79	79
BESANÇON CRICKET CLUB	Cricket	19	0	51	0		0	0
BESANÇON CURLING CLUB	Curling	38	40	916	953		953	495
BESANÇON CYCLOS RANDONNEURS	Cyclotourisme	56	59	151	156		156	80

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2015	Licenciés 2016	Subvention 2015	Sport amateur 2016	Sport ensemble 2016	Subvention 2016	Solde à verser
BESANÇON DOUBS HOCKEY CLUB	Hockey	198	151	4 028	2 823		2 823	809
BESANÇON ESPERANCE	Football	69	70	1 868	1 708		1 708	774
BESANÇON GYMNASTIQUE RYTHM.	Gymnastique rythmique	194	205	5 041	5 501		5 501	2 980
BESANÇON HOCKEY CLUB	Hockey sur gazon	13	0	35	0		0	0
BESANÇON FOOTBALL CLUB	Football	239	268	6 947	7 303		7 303	3 829
BESANÇON RACING CLUB	Omnisports	0	0	1 887	2 062		2 062	516
BESANÇON RACING CLUB	Cyclisme	26	4	504	632			
BESANÇON RACING CLUB	Escrime	52	60	1 042	1 430			
BESANÇON RACING CLUB	Tennis de Table	16	0	341	0		0	
BESANÇON RING ATHLETIC	Boxe	60	90	1 105	2 019		2 019	1 466
BESANÇON TENNIS CLUB	Tennis	447	452	3 680	3 891	54	3 945	2 105
BESANÇON TRIATHLON	Triathlon	201	214	4 565	4 804	165	4 969	2 686
BESANÇON VOL LIBRE	Parapente	48	50	238	238		238	119
BMX BESANÇON	Cyclisme BMX	164	134	3 102	1 745		1 745	194
BOUSBOTTE (La)	Omnisports	0	0	3 944	3 918		3 918	0
BOUSBOTTE (La)	Gymnastique FSCF	146	155	3 847	3 720			
BOUSBOTTE (La)	Randonnée pédestre	0	16	0	42			
BOUSBOTTE (La)	Tennis de Table	6	9	97	156			
BOWLING CLUB BISONTIN		6	35		92		92	92
BREGILLE (ASCC)	Handisport	38	22	509	342		342	87
BUC Escrime	Escrime	101	52	2 036	1 197		1 197	179
BUC Plongée	Plongée	109	101	648	624		624	300
BUC Tennis	Tennis	29	30	485	291		291	0
BUDO CLUB	Judo	33	32	143	534		534	462
BVB	Volley	122	153	3 544	4 377		4 377	2 605
CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	500	614	1 925	3 228		3 228	2 265
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Omnisports	0	0	1 140	1 005		1 005	0
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Equitation	307	288	832	762			
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Handisport	11	12	260	243			
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	sport adaptés	3	0	48	0			
CITADELLE (La)	Gymnastique FSCF	211	228	4 416	4 470		4 470	2 262
CLEMENCEAU SPORTING CLUB	Football	376	336	11 759	10 191		10 191	4 311
CLUB AERONAUTIQUE COMTOIS	Aéronautisme	21	0	56	0		0	0

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2015	Licenciés 2016	Subvention 2015	Sport amateur 2016	Sport ensemble 2016	Subvention 2016	Solde à verser
CLUB ALPIN FRANCAIS	Montagne randonnée	586	600	1 589	1 920		1 920	1 125
CLUB UNIHOCKEY BESANÇON	Floorball	103	98	1 621	1 689		1 689	878
CPB	Lutte	267	236	7 389	7 014	216	7 230	3 535
DECOCHE BISONTINE	Tir à l'Arc	60	60	766	820	378	1 198	815
DOJO FRANC COMTOIS	Omnisports	0	0	6 693	6 991	162	7 153	458
DOJO FRANC-COMTOIS	Aïkido	92	86	303	280			
DOJO FRANC-COMTOIS	Judo	401	425	5 243	5 309			
DOJO FRANC-COMTOIS	Karaté	73	97	1 147	1 402			
DOUBS SUD ATHLE	Athlétisme	272	310	5 992	5 971		5 971	2 975
DYNAMIQUE BISONTINE	Gymnastique rythmique	89	97	2 424	2 607		2 607	1 395
EMTM	Tennis de Table	19	19	322	315		315	315
ENTRE-TEMPS	Escalade	299	288	3 136	2 841	216	3 057	1 489
EPAM	Arts martiaux	37	37	0	97		97	97
ETOILE SPORTIVE St-FERJEUX	Omnisports	0	0	2 626	2 333	108	2 441	181
ETOILE SPORTIVE St-FERJEUX	Tennis	154	142	1 583	1 534			
ETOILE SPORTIVE St-FERJEUX	Tennis de table	32	37	676	799			
ETRIER BISONTIN	Equitation	325	257	881	680		680	239
FRANCAISE (La)	Haltérophilie	159	139	1 638	1 347		1 347	528
FRANCHE-COMTE JUDO	Judo	132	0	3 937	0		0	0
GOLF CLUB BESANÇON	Golf	482	481	1 307	1 273	54	1 327	673
GONOJUKAN	Aïkibudo	122	91	330	240		240	0
HAND ENSEMBLE			40		105		105	105
HAND SPORT MAHORAIS	hand ball	59	106	1 814	3 041	162	3 203	2 296
IKS	Karaté	113	106	1 750	1 790	270	2 060	1 185
INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	251	270	2 809	1 939	432	2 371	966
JEUNES TURCS BESANÇON	Football	45	16	1 322	466		466	0
JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique FSCF	61	47	1 270	958		958	323
KOOKABURRA BOOMERANG	Boomerang	12	0	195	0		0	0
LA MEDUSE	Plongée	98	90	265	238		238	105
MAHORAIS SOMA TSARA	Football		36		903		903	903
MONTRAPON (ASC)	Football	55	59	1 559	1 612		1 612	1 612
OLOF PALME ORCHAMPS	Football	28	53	821	1 438		1 438	1 027
OLYMPIQUE BISONTIN	Rugby	474	477	13 401	13 346		13 346	6 645
ORCHAMPS PALENTE AS	Football	96	103	2 714	2 954		2 954	1 597
ORIENTATION TEAM BESANÇON	Course d'Orientation	78	91	1 601	1 783		1 783	982

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2015	Licenciés 2016	Subvention 2015	Sport amateur 2016	Sport ensemble 2016	Subvention 2016	Solde à verser
PALENTE ORCHAMPS HB	Handball	401	320	11 339	9 176		9 176	3 506
PASSION SYNCHRO BESANÇON	Natation	60	55	162	1 145		1 145	1 064
PETANQUE FRANC-COMTOISE	Pétanque	146	173	395	458		458	260
PKA	Karaté	100	128	1 417	2 556		2 556	1 847
PLANOISE SAINT-FERJEUX	Football	306	234	8 972	7 333		7 333	2 847
PRES DE VAUX (US)	Football	164	160	4 946	4 508		4 508	2 035
PSB	Aïkibudo	30	30	94	105		105	105
PSB	Football	474	494	14 391	14 854		14 854	7 658
PSB	Tennis de Table	83	83	1 987	1 974		1 974	980
PSB JUDO	Judo	374	385	2 268	2 959		2 959	1 825
RETRAITE SPORTIVE DU GRAND BESANÇON	Multisports	403	428	1 092	1 133		1 133	587
RETRAITE SPORTIVE BESANÇON TILLEROYES	Multisports	125	122	339	323		323	153
ROLLER DERBY GRAND BESANÇON	Roller derby	37	27	100	71		71	0
ROLLER HOCKEY	Roller Hockey	77	94	2 059	2 049		2 049	1 019
SAINT-CLAUDE (La)	Gymnastique	325	332	5 437	6 248		6 248	3 529
SAUVEGARDE KARATE CLUB	Karaté	40	54	1 261	1 679		1 679	1 048
SHOTOKAN (Le)	Karaté	76	104	382	1 546		1 546	1 355
SNB Omnisports	Aviron	125	104	2 298	1 460		1 460	0
SNB Canoë-Kayak	Canoë Kayak	125	260	2 237	2 681	162	2 843	1 724
SOCIETE DE TIR DE BESANÇON	Tir	367	365	2 439	2 277	378	2 655	1 435
SOLEIL BRILLE POUR TOUT LE MONDE	Handisport	203	328	1 954	2 503		2 503	1 526
SPORTING FUTSAL BESANÇON	Futsal		69		182		182	182
TAEKWONDO STK	Taekwondo	35	32	108	84		84	84
TENNIS DU GRAND BESANÇON	Tennis	449	414	2 546	3 221	108	3 329	2 056
ULTIMATE CLUB VESONTIO	ultimate	38	40	103	820		820	820
VELOTTE (ASC)	Football	175	135	5 308	2 562		2 562	0
VOLANT BISONTIN	Badminton	148	162	2 259	3 050		3 050	1 920

Total cotations	17 862	18 155	253 027	250 149	4 000	254 149	123 364
-----------------	--------	--------	---------	---------	-------	---------	---------

En cas d'accord, le montant total de la dépense au titre du programme «sport amateur» de **123 364 €** sera prélevé sur la ligne 65.40/6574.004823 CS 20300.

5 - Subventions pour la participation dans des actions d'animation

Comme chaque année, le site de la Malcombe a vibré tout au long de la saison estivale au rythme de Vital'Été. La mise en œuvre de cette action mobilise des associations sportives bisontines engagées dans la prise en charge d'ateliers sportifs d'initiations. Ainsi, pour soutenir ces acteurs associatifs, il est proposé le versement des subventions suivantes, qui constituent le solde des versements décidés lors du Conseil Municipal du 23 juin 2016 :

- Doubs Sud Athlétisme	2 000 €
- Besançon Bisons	500 €
- La Française de Besançon	1 000 €
- Les Badgers	300 €
- Indépendante comtoise	300 €
- Dojo Franc-Comtois	150 €
- PSB Judo	150 €
- Volant Bisontin	300 €
- BMX Besançon	300 €
- Association Sportive et d'Education Populaire Coordination de l'espace Sports et Cultures Urbaines - Vital'Été et FISE.	4 000 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **9 000 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004826 CS 20300.

Propositions

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer les Contrats de Développement Sportif avec les différents clubs de sport individuel,

- attribuer les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre des programmes «Manifestations», «Animations Sportives» «Sport de Haut Niveau» et «Sport amateur».

«M. Philippe MOUGIN : Comme la dernière fois je ne voterai pas pour la STB mais je souhaiterais voter pour les autres. Nous sommes favorables. J'aurais une question précise à poser : nous avons abordé le sujet en Commission, en ce qui concerne les subventions pour deux sportifs partis aux JO. Je n'ai pas trop compris le fait -entre guillemets- que nous sponsorisons les clubs mais l'argent in fine revient aux sportifs. Il y a un sportif qui défendait les couleurs nationales, je ne vois pas d'opposition mais pour un sportif d'une autre nationalité je pense que cette personne a une Fédération et une Nation derrière lui.

M. LE MAIRE : Vous parlez de quel sportif ?

M. Abdel GHEZALI : Vous reprenez la question et je vous redis ce que j'ai dit en Commission, nous accompagnons les clubs. Ce sont deux sportifs qui sont des sportifs bisontins, dans des clubs bisontins. Donc après vous ne partagez pas, je peux l'entendre, en tout cas, c'est un choix politique d'accompagner le club et évidemment que ce club accompagne ses sportifs. En tout cas, nous, c'est via le club que nous accompagnons. Nous restons sur notre position pour dire que ces deux athlètes sont des athlètes bisontins dans des clubs bisontins et nous les accompagnons.

M. Julien ACARD : Il me semble que les subventions versées pour des sportifs reviennent aux sportifs. Elles transitent peut-être par le club mais elles sont destinées aux sportifs.

M. LE MAIRE : Les subventions sont versées au club. Vous voulez voter pour sauf sur quel dossier ? Il y a deux sujets : la STB, vous ne participez pas au vote, vous êtes membre de la Société de Tir de Besançon. Nous allons noter que vous ne participez pas au vote sur ce dossier-là.

Nous faisons un vote séparé. On ne le fait jamais. Vous votez pour les subventions sauf pour la STB et la subvention pour le Club Pugilistique Bisontin.

En fait, vous n'autorisez pas un sportif bisontin à défendre les couleurs de la ville parce qu'il est marocain, par exemple, mené par un club bisontin ; si, c'est ça la réalité, c'est bien ça. Nous allons être clairs entre nous. Je vous demande de me dire exactement pourquoi vous ne votez pas la subvention au Club Pugilistique Bisontin ?

M. Philippe MOUGIN : C'est de l'argent public, ça ne sort pas de votre poche ni de la mienne. Chacun est libre de faire ce qu'il veut. Nous représentons une population à Besançon, nous ne voulons pas voter pour car nous n'avons pas à sponsoriser des sportifs étrangers qui ne défendent pas les couleurs de la Nation. Il me semble que les Jeux Olympiques sont des jeux où se confrontent les Nations, les pays entre eux et non pas les clubs.

M. LE MAIRE : Vous ne voulez pas voter parce qu'il n'est pas Français.

M. Philippe MOUGIN : Oui, forcément puisqu'il ne concourt pas pour la France. Il ne défend pas les couleurs nationales, je suppose, effectivement, qu'il n'est pas Français.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le problème qu'il soit aux Jeux Olympiques, c'est un sportif qui est dans un club bisontin. Nous soutenons le club. Nous ne versons pas la subvention à cette personne, nous la versons au club.

M. Philippe MOUGIN : Si vous me dites que le club met ça dans ses caisses et que le sportif n'en bénéficie pas, à ce moment-là je dirais oui.

M. Abdel GHEZALI : C'est une aide attribuée au club, et même, je vais aller plus loin, M. MESSAOUDI est Français, il a la double nationalité. Il est licencié depuis son plus jeune âge au club, au CPB, et donc nous accompagnons le CPB et nous l'assumons.

M. LE MAIRE : Et il est Français en plus. Je mets au vote.

M. Julien ACARD : Juste pour que ce soit clair, parce que les amalgames arrivent assez vite généralement, nous ne souhaitons pas voter des subventions d'argent public dans le sens où il ne concourt pas pour la France. Si ce Monsieur concourt pour la France, nous n'aurons aucun problème à le subventionner. Je tiens à ce que les choses soient parfaitement claires.

M. Abdel GHEZALI : C'est très clair, de toute façon les choses sont très claires mais vous ne voulez pas l'entendre non plus, nous accompagnons ces athlètes parce qu'ils sont licenciés dans des clubs bisontins.

M. LE MAIRE : Vous avez le droit de faire ce que vous voulez. M. MOUGIN pour des raisons que je comprends ne souhaite pas participer au vote de la subvention à la STB.

M. MOUGIN et M. ACARD ne votent pas pour le Club Pugilistique Bisontin parce qu'il y a un athlète français licencié dans un club bisontin qui est parti défendre les couleurs d'un autre pays parce qu'il a la double nationalité.

Vous êtes d'accord ? C'est voté comme ça».

Demande de vote séparé :

- Sur la subvention au Cercle Pugilistique Bisontin :

Point adopté à l'unanimité

- Pour : 47
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. ACARD et M. MOUGIN n'ont pas pris part au vote.

- Sur la subvention à la Société de Tir de Besançon :

Point adopté à l'unanimité

- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. MOUGIN n'a pas pris part au vote

Sur les autres subventions, après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. ALLEMANN, M. CHALNOT et M. DAHOUI n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2016.